

Mais le moment est venu de reconnaître le mérite de la Grande-Bretagne qui nous a sauvés de l'invasion.

La France a joué un rôle glorieux dans la guerre de 1914-1918; elle a eu ses tribulations et ses triomphes; je rappellerai à ce sujet à la Chambre que M. Churchill a dit que la France sera toujours une grande nation et l'alliée de la Grande-Bretagne, et nous espérons tous son très prompt rétablissement.

Je désire féliciter le Gouvernement d'avoir nommé ce grand soldat, lord Alexander, gouverneur du Canada. A la session de 1933-1934, au cours du débat sur les Affaires extérieures, j'ai proposé au premier ministre que notre pays suive, après une grande guerre, l'exemple de notre grand voisin du sud qui, après la guerre entre le Nord et le Sud, a élu comme présidents de brillants soldats et que de même nous nommions un grand soldat gouverneur du Canada, et plus récemment j'ai proposé les noms du général Montgomery et du lieutenant-général Alexander, au poste de gouverneur général de notre pays. On ne se départira pas, je l'espère de la coutume qui existe depuis la confédération de nommer un grand homme de Grande-Bretagne. Le choix de quelqu'un de la métropole sert de frein et maintient l'équilibre. C'est un régime qui harmonise les partis et élimine les conflits entre eux, et les grands hommes qui ont occupé ce poste ont beaucoup contribué au bien-être de l'empire et de l'humanité.

J'ai soumis à la Chambre de temps à autre les principes que j'appuie toujours. Le christianisme, vous le savez, constitue une partie du droit de l'Angleterre et par l'Acte constitutionnel de 1791, il est devenu le droit du Canada. Nos discussions doivent se fonder sur certains principes. Certaines vérités économiques devraient aider à défendre la religion chrétienne et à triompher de toutes les attaques lancées contre elle, comme la sécurité suffisante vis-à-vis l'agression extérieure et la sécurité de notre commerce maritime, une Grande-Bretagne armée toujours aidée par le Canada, le maintien du droit et de l'ordre à l'intérieur afin que tous récoltent ce qu'ils ont semé, la justice impartiale administrée par des juges à l'abri de toute intervention ou pression de la part du pouvoir exécutif, des finances saines et la surveillance rigoureuse de nos dépenses et revenus nationaux, l'expansion soutenue et à longue portée de notre commerce impérial, sans lequel la Grande-Bretagne et ses dominions périraient, l'encouragement à toutes les mesures propres à améliorer la santé, le bonheur, le bien-être et les conditions sociales de l'ensemble de la population du pays, l'appui à l'entreprise et à l'initiative privées contre l'étatisation et la nationalisation des industries. Il ne faut pas suivre la multitude si elle se trompe. Il faut toujours dire la véri-

[M. Church.]

té au peuple. On peut toujours demander sans crainte un sacrifice au peuple, mais il est dangereux de le corrompre. De même que l'Empire n'a pas à se constituer le gendarme du monde, nous n'avons pas à assumer le rôle de gouvernante. La confiance appelle la confiance.

J'invite le gouvernement actuel à n'avoir pas peur de dire à la population qu'il s'est trompé. Le peuple canadien ne s'attend pas à trouver des dieux dans la personne de ses chefs. En dernier lieu, n'adoptez jamais de lois contraires à la nature humaine.

Il y a quatre principes cardinaux que nous avons oubliés chez nous, bien qu'à mon avis ils se rattachent étroitement à nos plus grands problèmes domestiques de l'heure présente. Les voici: la réforme parlementaire, la réforme constitutionnelle, la réforme du cabinet et la réforme de nos lois. On a effectué la réforme des lois il y a vingt ans en Angleterre. A ce sujet nous retardons de vingt années. La refonte de nos statuts se fait attendre depuis longtemps; je la préconise depuis plusieurs années, et l'honorable représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) la réclame depuis son arrivée à la Chambre. Le Code a été rédigé en 1907. Nos lois devraient être mises au point, comme les débats en ont démontré la nécessité.

L'exposé budgétaire fait à l'Assemblée législative de l'Ontario il y a un pour ou deux laisse prévoir un déficit de 21 millions de dollars, et c'est là une autre preuve de la nécessité d'une nouvelle charte pour les provinces. Tout considéré, ces conditions dépassent tout ce que pouvait prévoir l'imagination des auteurs de la Confédération. On a créé les provinces pour des fins politiques et non économiques, pourrait-on dire. Je le répète, c'est du gaspillage, et ces organismes font double emploi avec les gouvernements municipaux. Cependant, si notre Parlement enlève aux provinces les pouvoirs, les droits et les privilèges que leur confère l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le moment est venu de rédiger une nouvelle constitution. Elles sont destinées à durer et elles ont des fonctions et des devoirs à remplir dans la Confédération, et on n'a pas le droit de leur enlever leurs revenus et de compter qu'elles pourront faire face aux conditions d'après-guerre. La province d'Ontario est l'enfant oublié de la Confédération. Il y a quelques années, de concert avec mon ami M. McRae, de Sherbrooke, alors un membre très respecté du gouvernement, j'ai posé une question qui a fait le sujet d'une réponse commune, dans laquelle on disait que l'Ontario verse 43 p. 100 des impôts perçus dans notre pays, et le Québec environ 41 p. 100,